

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2021**

La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le vendredi 22 octobre 2021, à 12 h 15, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour
M^{me} Emilie Dionne
M^{me} Marie-Claude Godin
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

250-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

Implantation d'un terrain de baseball mineur à La Pocatière - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour obtenir des soumissions en vue de la réalisation de travaux d'implantation d'un terrain de baseball mineur à La Pocatière;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues, réalisée par M. Antoine Rochefort, ingénieur, démontre que la plus basse soumission est conforme;

251-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER le contrat relatif aux travaux d'implantation d'un terrain de baseball mineur à La Pocatière, conformément aux plans et devis technique préparés par Actuel conseil inc. (dossier DST 163.2021) au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Action Progex inc.;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense correspondant aux sommes indiquées au bordereau de soumission, soit un montant total approximatif de 426 500 \$, (compte tenu que la dépense peut varier selon la quantité de matériaux réellement livrés), toutes taxes en sus, laquelle dépense sera payable à même le surplus libre de la Ville, en tenant compte

du fait que sera appliquée au montant de cette dépense la subvention à recevoir de la Jays Care Foundation;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville, en tenant compte du fait que sera appliquée à cette dépense la subvention à recevoir de la Jays Care Foundation.

Isabelle Lemieux, trésorière

Période de questions

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'a été adressée au conseil avant la présente séance.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

252-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 12 h 19.